



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Résolution du Congrès de la FICPI, Toronto, Canada, 5-8 Juin 2018

### « Respect des règles professionnelles et déontologiques par les firmes virtuelles de propriété intellectuelle »

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Congrès Mondial à Toronto au Canada, du 5 au 8 Juin 2018, a adopté la résolution suivante:

**Rappelant** que la façon traditionnelle d'exercer la profession de praticien en propriété intellectuelle impliquent l'existence d'une structure juridique identifiée, de membres identifiés de cette structure, de bureaux et d'un contact direct entre un client et un praticien et son équipe ;

**Prenant note** de nouvelles tendances quant à la façon d'exercer la profession, rendues possibles en particulier par la poursuite du développement des technologies de traitement et de communication informatiques, et maintenant de l'intelligence artificielle ;

**Observant** que l'une de ces tendances est le développement de « firmes virtuelles de propriété intellectuelle », regroupant des professionnels dans de nouvelles formes de pratique et visant à offrir des prestations de services et de conseil via des portails Internet ;

**Constatant** que ces nouveaux types de pratique peuvent conduire à des incertitudes, de la part du client, quant à la question de savoir si les exigences fondamentales en matière de déontologie et de compétences pour fournir ces services et ce conseil seront satisfaites ;

**Demande instamment** aux organismes régulateurs et professionnels de faire en sorte que restent satisfaites les règles déontologiques fondamentales et les attentes des clients en matière d'indépendance, de compétence, de confidentialité, de responsabilité, de gestion des conflits d'intérêts et d'identification de l'entité qui porte la responsabilité des prestations de services et de conseil.

*[Fin du document]*